

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACIÓN MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

Le 31 juillet 2008

Sujet : Appel à propositions n° PCD/08/034 – Services de menuiserie

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous inviter à nous soumettre une offre portant sur la prestation de services de menuiserie pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Votre offre pourrait servir de base à un contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre offre est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat qui devra incorporer les Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens et à l'acquisition de services ci-jointes (Annexe 3a et 3b). Tout contrat négocié avec l'OMPI devra contenir au minimum les clauses obligatoires mentionnées dans les Conditions générales susmentionnées. Dans l'hypothèse où votre entreprise a des questions au sujet de ces clauses obligatoires, lesdites questions devront être soumises en conformité avec les paragraphes 17, 18 et 19 ci-dessous.

/...

3. Afin de vous permettre de préparer ladite offre, vous trouverez ci-jointes les annexes suivantes :

- Annexe 1 – Description des prestations ;
- Annexe 2 – Fiche de prix ;
- Annexe 3a – Conditions générales applicables à l'acquisition de biens ;
- Annexe 3b – Conditions générales applicables à l'acquisition de services ;
- Annexe 4 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ;
- Annexe 5 – Formulaire d'accusé de réception.

4. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

I. Soumission de l'offre

5. Votre offre devra être préparée en français.

Format et date de soumission de l'offre

6. Votre offre devra être préparée en double exemplaire avec un exemplaire marqué « Original » et l'autre marqué « Copie ». En cas de contradiction ou d'incohérence entre les deux versions, seul l'original sera pris en considération.

7. Votre offre devra être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous, dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devront figurer, de façon visible sur la face extérieure de ladite enveloppe, le nom et l'adresse de votre société ainsi que les mentions suivantes :

Appel à propositions n° PCD/08/034

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
A l'attention de M. Sevilla
Division des achats et des contrats
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

8. Pour des raisons de sécurité, toute enveloppe qui ne sera pas adressée en conformité avec les instructions susmentionnées risquera d'être ouverte par la sécurité de l'OMPI. Dans cette éventualité, l'OMPI ne pourra plus garantir la confidentialité des informations contenues dans votre offre.

9. Votre offre devra parvenir à l'OMPI, à l'adresse ci-dessus, **au plus tard le 9 septembre 2008.**

10. **Aucune offre reçue après la date d'échéance ne sera prise en considération.** L'OMPI est libre de prolonger le délai fixé pour la soumission des offres en accord avec le paragraphe « Modifications » ci-dessous.

11. **Les offres faites par télécopie (fax) ou e-mail ne sont pas acceptables et ne seront pas prises en considération.**

Modifications de l'appel d'offres

12. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'appel à propositions de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cet appel à propositions seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires

13. Le règlement financier et les procédures d'appel à propositions de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent une déclaration dans laquelle ils déclarent que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'appel à propositions ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'appel à propositions et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

14. Par conséquent, l'Annexe 4 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment remplie et signée, devra faire partie de votre offre. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec cette clause.

Validité de l'offre

15. L'offre devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. L'OMPI s'efforcera de sélectionner une entreprise durant cette période.

16. Les frais inhérents à l'élaboration d'une offre et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne seront pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'un appel à propositions.

Renseignements et questions

17. Toutes les questions concernant les aspects techniques, légaux et commerciaux de cet appel à propositions doivent être envoyées par écrit, de préférence par courrier électronique à l'adresse **ProcurementNM@wipo.int**, ou par télécopie au numéro 022 338 82 10. Le sujet de votre télécopie ou de votre courrier électronique devra indiquer la référence « Appel à propositions n° PCD/08/034 ».

18. Vos questions devront parvenir à l'OMPI, aux coordonnées ci-dessus, **au plus tard le 20 août 2008**.

19. Une liste récapitulative et anonyme des demandes reçues, accompagnée des réponses, sera publiée sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement. Au-delà de la date d'échéance susmentionnée, l'OMPI ne sera pas en mesure de répondre à d'autres questions.

Visite obligatoire

20. **Une visite des lieux obligatoire est organisée le 13 août 2008 à 10h00**. Le point de rendez-vous est fixé dans le hall d'entrée du bâtiment principal (AB), sis au 34, chemin des Colombettes à Genève.

Formulaire d'accusé de réception et intention de soumettre une offre

21. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de votre intention ou non-intention de soumissionner en remplissant l'Annexe 5 – Formulaire d'accusé de réception ci-jointe et en nous la retournant par télécopie au numéro 022 338 82 10.

22. Veuillez noter que ce document ne doit pas être envoyé avec votre offre mais doit être retourné au numéro susmentionné dans les plus brefs délais.

II. Contenu de votre offre et critères d'évaluation

Contenu de l'offre

23. Composante technique

La partie technique de votre offre devra être présentée de manière succincte en comprenant, au minimum, les éléments suivants :

/...

- (a) Des informations relatives à votre expérience dans ce domaine – votre entreprise devra en particulier fournir des références à des contrats similaires récents, en indiquant le nom de ses clients ;
- (b) Des informations relatives à vos qualification professionnelle – votre entreprise devra en particulier indiquer sa date de création, son chiffre d'affaires annuel sur les trois dernières années et devra également fournir le Curriculum Vitae de la (des) personne(s) qui pourraient être amenée(s) à travailler pour l'OMPI en cas de signature d'un contrat entre notre Organisation et votre entreprise.
- (c) Une proposition de délai d'intervention maximum à envisager à compter de la date de réception de chaque commande ponctuelle de l'OMPI; et,
- (d) Une proposition de délai de dépannage (ou réparation) urgent à compter de la date de réception de la demande de l'OMPI.

Nous vous remercions de fournir les informations susmentionnées en conformité avec l'Annexe 2 – Fiche de prix.

24. Il est à noter que, en fonction des travaux exécutés ces dernières années et selon les besoins et projets futurs, le temps de présence d'un menuisier dans nos locaux est estimé à environ 1,5 jour par semaine (12 heures). La présence du menuisier peut être ponctuelle (quelques heures dans la journée) ou effective durant plusieurs jours d'affilée, ceci évidemment en fonction des travaux à entreprendre. L'entreprise jugera le nombre de personnes nécessaires pour chaque tâche planifiée à l'avance.

25. Composante financière

- a) Votre proposition financière doit indiquer les **tarifs horaires et/ou les prix forfaitaires fixes**, en fonction de la prestation demandée, (**frais de déplacement inclus**), **hors TVA, en francs suisses**, en conformité avec l'Annexe 2 – Fiche de prix.
- b) Votre offre ne devra contenir aucune clause liant les prix proposés avec les fluctuations des taux de change du franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre ne respectant pas cette clause.
- c) L'Annexe 2 – Fiche de prix devra être retournée dûment complétée et signée, accompagnée de :
 - Annexe 4 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ;
 - documents et informations demandés au paragraphe 24, alinéa a) et b) ci-dessus ; et,
 - toute autre documentation que vous jugerez nécessaire, en français uniquement.

d) Pour les fournitures de biens mentionnées à l'Annexe 2 – Fiche de prix, les prix proposés doivent être DDU, Genève – Incoterms 2000 (Rendu Droits Non Acquittés), c'est-à-dire que le vendeur devra prendre en charge les coûts, l'assurance, le transport et les frais administratifs douaniers nécessaires (si applicables) à la livraison des marchandises jusqu'à la destination finale.

e) Les prix proposés doivent être fermes (rabais inclus) et valables pour toute la durée du contrat à dater de l'adjudication du marché.

Critères d'évaluation

26. L'évaluation des offres reçues sera effectuée sur la base de toutes les informations demandées dans cet appel à propositions et des vérifications effectuées par nos soins sur la base de ces renseignements.

27. Le contrat sera attribué au proposant qualifié dont la proposition, tout bien considéré, y compris le rapport qualité-prix, est jugée comme correspondant le mieux au cahier des charges figurant dans les documents d'appel d'offres, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- expérience de la société ;
- qualification professionnelle ;
- délais d'intervention proposé ;
- délais de dépannage et de réparations proposés ; et,
- prix proposés.

28. Les critères d'évaluation susmentionnés sont donnés à titre d'information et ne sont pas classés par ordre d'importance.

III. Conditions du contrat

29. Le contrat sera valable pour une période initiale d'un an, renouvelable par écrit d'année en année jusqu'à un maximum de cinq ans en cas de satisfaction mutuelle.

30. Toute demande de travaux de la part de l'OMPI fera au préalable l'objet d'un devis qui sera ensuite confirmé par écrit à l'entreprise en cas d'accord.

31. Le contrat conclu suite à cet appel à propositions sera exécuté en conformité avec les jours ouvrables (20 jours par mois) et les jours fériés de l'OMPI (en 2008 : le 1^{er} et le 2 janvier, les 21 et 24 mars, le 1^{er} mai, le 12 mai, le 11 septembre, le 8 décembre et les 25 et 26 décembre).

/...

32. Le fournisseur sélectionné suite à cet appel à propositions sera considéré fournisseur préférentiel de l'OMPI pour la prestation de services de menuiserie, pendant toute la durée du contrat. L'OMPI ne concède toutefois aucun droit d'exclusivité au fournisseur sélectionné et se réserve le droit d'acquérir des biens et/ou services faisant l'objet de cet appel à propositions auprès d'autres entreprises.

33. Les quantités indiquées à l'Annexe 2 – Fiche de prix sont basées sur des estimations et sont fournies à titre purement indicatif. Par conséquent, l'OMPI ne s'engage en aucune manière à commander un nombre de prestations identiques ou supérieures à celles indiquées.

IV. Informations complémentaires

34. L'OMPI se réserve le droit de partager le contrat entre plusieurs fournisseurs de la manière qui lui paraît la plus convenable.

35. L'OMPI se réserve le droit de ne retenir aucune des offres reçues.

36. Veuillez noter que dans le cas où un contrat serait conclu entre votre société et l'OMPI suite à cet appel à propositions, votre société sera entièrement responsable pour faire la demande et obtenir les visas, autorisations ou permis de travail qui pourraient être nécessaires à votre personnel pour travailler sur le site de l'OMPI dans l'exécution du contrat. A votre demande, l'OMPI vous assistera en fournissant une attestation qui indiquera l'adjudication dudit contrat à votre société et sa durée.

V. Exonération fiscale

37. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande.

VI. Disqualification de l'offre

38. Votre offre pourrait être disqualifiée si :

- a) Votre offre est tardive ;
- b) Votre offre est envoyée par télécopie ;
- c) Votre offre est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;
- d) Votre offre n'est pas signée* ;
- e) Votre offre n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée * ;
- f) Votre offre n'inclut pas un ou plusieurs autres documents / éléments (tels que échantillons, etc.) demandés formellement dans l'invitation à soumissionner*.

* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre dans les délais imparties suite à l'avertissement de l'OMPI signalant que l'offre ou l'Annexe n'est pas signée, ou qu'un des documents / éléments demandés ne figurent pas dans l'offre.

VII. Refus de l'offre

39. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec la demande décrite dans ces documents.

VIII. Annulation

40. Les procédures d'achat de notre Organisation nous autorisent à annuler un appel à propositions à n'importe quel moment avant l'adjudication du contrat. Tous les participants à l'appel à propositions seraient alors informés de cette annulation.

41. Dans l'attente de recevoir votre offre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

signé par Giorgio Fraternali
Directeur adjoint
Division des achats et des contrats

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent appel d'offres contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué. LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.